Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60– 75 -77– 78 – 91– 92– 93 - 94– 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 €HT- (SAS) 197 €HT- (SASU) 141€ HT - (SNC) 218€ HT - (SARL) 147€HT- (EURL) 122€ HT - (SOCIETE CIVILE) 220 €HT– (SCI) 189€HT. Démission,nomination, cessation de fonction de CAC -Transfert du siège social -Changement de gérant– Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation – reconstitution du capital : 108€ HT- Réduction du capital social – Modification du capital social - Nomination de l'AJ: 135€ HT – Changement de dénomination – Transformation de la formesociale -Mouvements -cessions d'actions – résiliation du bail commercial-197€HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales: 152€ HT -Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales: 110€ HT - Changement de patronyme : 57€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193€ HT) – 75/92/93/94 (0,237€HT) – 91/77/78/95 (0,225€).

Avis divers

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉOTHERMIE - COMMUNES DE MOUSSY-LE-VIEUX, LE MESNIL-AMELOT, VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN ET MAUREGARD

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2025 – 03/DCSE/BPE/M du 28 mars 2025

Autorisation : La société GOODMAN France, n° SIRET 408 627 354 00116, dont le siège est situé au 24, rue de Prony, 75 017 PARIS, ci-après dénommée « le titulaire », est autorisée à rechercher, par forage, un gîte géothermique à l'Yprésien.

Le périmètre de recherche est un polygone d'une superficie de 9 176 926 m² et porte pour partie sur les communes de Moussy-le-Vieux, Le Mesnil-Amelot, Villeneuve-sous-Dammartin et Mauregard.

L'autorisation de recherches est accordée pour une durée de 3 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Information des tiers : L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs de préfecture de Seine-et-Marne. Il est consultable en mairies de Moussy-le-Vieux, Le Mesnil-Amelot, Villeneuve-sous-Dammartin et Mauregard ainsi que sur le site internet de la préfecture de Sein et Marne : https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Decisions pendant une durée de 4 mois.

Les recours contentieux et administratifs à l'encontre de cette décision sont soumis à l'obligation de double notification à l'auteur et au bénéficiaire de ces actes, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours contentieux ou de la date d'envoi du recours administratif.

Constitution de société

Par ASSP en date du 11/01/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

KBH TRANSPORT

Siège social : 28 bis rue bezout 77140 NEMOURS Capital : 1800 € Objet social : Transports de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes Président : Mme LAIEB KATIA demeurant 28 bis rue bezout 77140 NEMOURS élue pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MELUN.

Divers société

GARAGE MULLER VILLIERS

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social :
2 Orvilliers
77560 RUPEREUX
478 718 117 RCS MELUN

Le 31 mars 2025, l'AGE, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital.
Mention faite au RCS de MELUN

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ADAR CAPITAL
Société Civile au capital de 1.500 €,
Siège social : 6 rue de l'Epinette
77340 Pontault-Combault
838 742 377 RCS MELUN
Suite à l'AGE en date du 19 mars 2025, il a été décidé de :
– nommer la société «JAG CONSULTING» SASU située 6 rue de l'Epinette – 77340 Pontault-Combault – 941 970 204 RCS MELUN, en qualité de Gérant et ce en remplacement de Monsieur Gabriel HOURI, démissionnaire.
Mention au RCS de MELUN.

Enquête publique

POMPONNE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION DU P.L.U.

1ER AVIS

Par arrêté n° U2025-66 en date du 29 avril 2025, M(me) le(la) maire de POMPONNE, responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur la révision des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet Monsieur Jacky HAZAN a été désigné(e) par M. le Président du Tribunal Administratif en tant que Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera **du 2 juin 2025 à 9h00 au 3 juillet 2025 à 17h00** à POMPONNE.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à POMPONNE ainsi que sur le site internet www.pomponne.fr.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier du Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à Mairie de Pomponne – 1 rue du Général Leclerc 77400 POMPONNE ou par voie électronique sur le registre dématérialisé sur le site internet www.pomponne.fr ou sur le courriel enquetepublique@pomponne.org de la collectivité.

Le Commissaire Enquêteur sera présent à POMPONNE.
Son rapport et ses conclusions seront transmis à M(me) le(la) maire de POMPONNE dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à POMPONNE et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête

A l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur la collectivité organisatrice sera amenée à se prononcer par délibération sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

AVIS

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAXIS

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 29 avril 2025, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique **du 19 mai au 20 Juin 2025.**

À cet effet, Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-GERMAIN-LAXIS 1 Place Émile Piot aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : Lundi de 15 heures à 19 heures, Mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30, Vendredi de 13 heures à 17 heures.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public les :
Lundis 19 et 26 Mai 2025 de 15 h à 19 h,
Lundis 02 et 16 Juin 2025 de 15 h à 19 h,
Vendredi 20 Juin 2025 de 13 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

Le dossier d'enquête publique est accessible en mairie et par voie dématérialisée sur le site de la commune
https://www.ville-stgermainlaxis.fr rubrique: Révision PLU/enquête remarques pourront être transmises à l'adresse : urbanisme@ville-stgermainlaxis.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,
Willy DELPORTE

NANTEUIL-LÈS-MEAUX

PRISE D'EAU DE SURFACE

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2025/03/DCSE/BPE/EC du 2 avril 2025, il sera procédé pendant 32 jours consécutifs, **du lundi 19 mai 2025 à 9 heures au jeudi 19 juin 2025 à 17 heures**, aux enquêtes publiques conjointes préalables :
- à la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM), des travaux de dérivation des eaux souterraines et à l'instauration des périmètres de protection autour de la prise d'eau de surface « Nanteuil-lès-Meaux 2 » (indice minier BSS000PPFW – anciennement 01851X0095) situé sur le territoire de la commune de Nanteuil-lès-Meaux,
- au parcellaire dans les périmètres de protection Immédiate et rapprochée de cette prise d'eau.

Le périmètre des enquêtes comprend les communes de Meaux et Nanteuil-lès-Meaux.
Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Nanteuil-lès-Meaux – 14, rue Benjamin BRUNET 77100.

Pendant toute la durée des enquêtes, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public en mairies de Meaux et Nanteuil-lès-Meaux aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Meaux et Nanteuil-lès-Meaux, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au siège des enquêtes (mairie de Nanteuil-lès-Meaux) et à l'attention du commissaire enquêteur, avant la fin des enquêtes. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Nanteuil-lès-Meaux pour y être tenues à la disposition du public.

Monsieur SPILBAUER, ancien élu de Bry-sur-Marne, retraité, et Mme Françoise COLAS, directrice des grands projets EPT Paris Est Marne et Bois, retraitée, sont désignés, en qualité de commissaires enquêteurs, respectivement titulaire et suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :
- mairie de Nanteuil-lès-Meaux (14, rue Benjamin BRUNET 77100 NANTEUIL-LES-MEAUX) :
- lundi 19 mai 2025 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 19 juin 2025 de 14h00 à 17h00,
- mairie de Meaux (2, Place de l'Hôtel de Ville 77100 MEAUX) :
- samedi 14 juin 2025 de 9h00 à 12h00.

L'avis d'enquête sera inséré sur le site Internet des Services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Meaux et Nanteuil-lès-Meaux et consultable sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne précité.

Au terme des enquêtes publiques, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur :
- la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM), des travaux de dérivation des eaux souterraines et à l'instauration des périmètres de protection autour de la prise d'eau de surface « Nanteuil-lès-Meaux 2 » (indice minier BSS000PPFW – anciennement 01851X0095) situé sur le territoire de la commune de Nanteuil-lès-Meaux,
- l'instauration de servitudes dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de cette prise d'eau.

Le Parisien
Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien
Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

Collectivités territoriales
Le bon réflexe, c'est Le Parisien
Publiez
vos annonces
dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble
des départements d'Ile-de-France et Oise.
Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96 – legales2@leparisien.fr